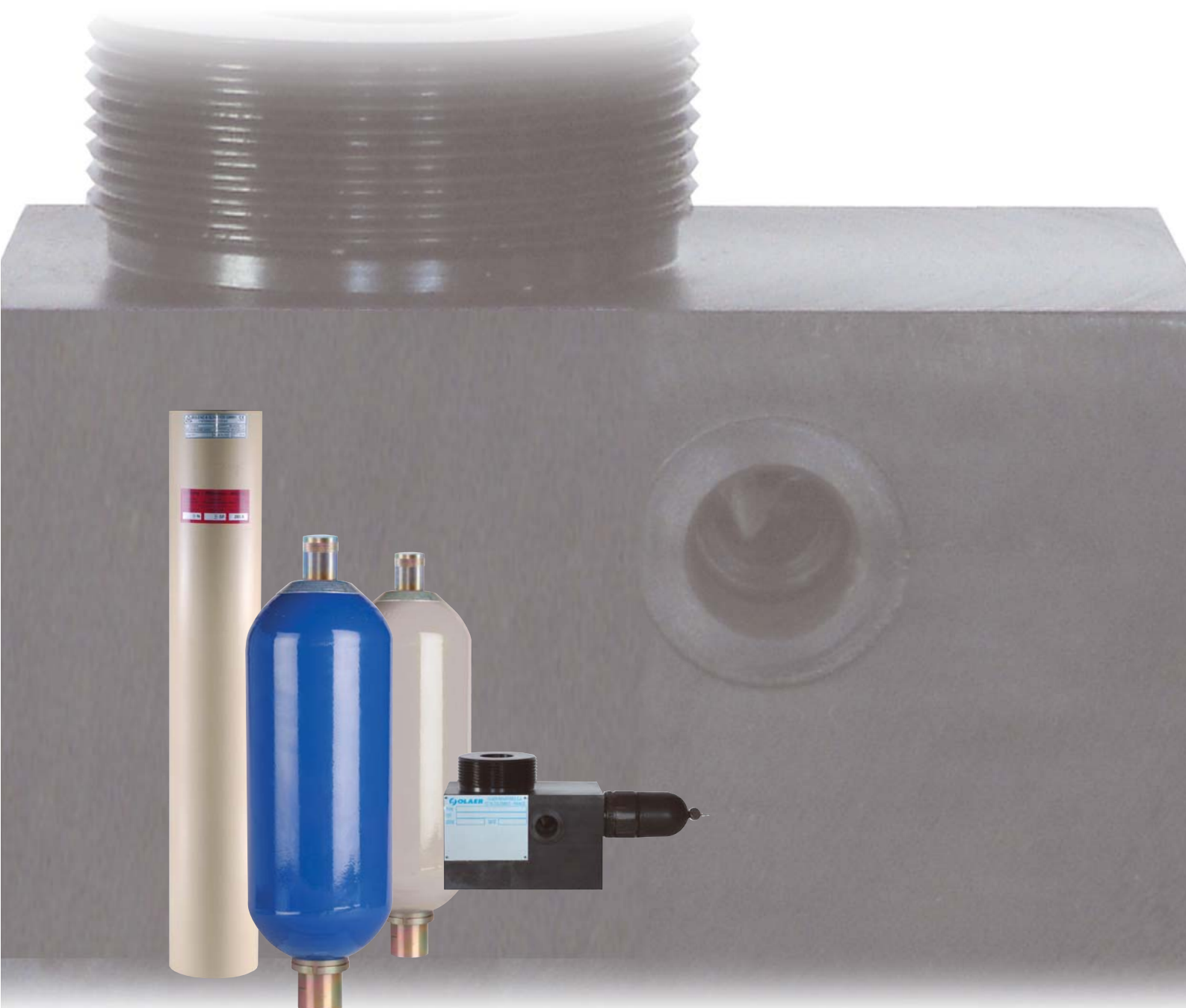


Services

Maintenance des accumulateurs





Olaer est le seul constructeur à même de vous proposer à toutes les étapes une solution complète pour vos accumulateurs et capacités associées.

Recensement et gestion de votre parc d'accumulateurs:

- toujours en conformité vis à vis de la législation
- budget maîtrisé
- sécurité accrue

Contrôle et regonflage:

- suivi informatisé de votre parc
- maintenance prédictive garantissant un rendement optimal de votre installation

Inspections périodiques:

- conformes à la législation

Requalification sur site:

- par un personnel, expert délégué, habilité nucléaire, pétrochimie
- Toutes ces prestations peuvent être proposées dans le cadre d'un contrat de maintenance avec Olaer

Avantages :

- gain de temps
- baisse du coût d'intervention,
- idéale pour les appareils de gros volumes très difficilement transportables et peu accessibles

Un exemple d'application*

qui en dit long

Devant les exigences industrielles portant sur les contraintes d'intervention, les coûts de maintenance et la politique environnementale, une société spécialisée dans la fabrication de pièces automobiles évalue l'offre la mieux adaptée à ses besoins:

- Accumulateur à vessie
- Accumulateur à piston

- Accumulateur à vessie
- Accumulateur à piston

- Accumulateur à vessie

REPLACEMENT PAR UN ACCUMULATEUR NEUF CE	REQUALIFICATION ACCUMULATEUR	ECHANGE STANDARD ACCUMULATEUR
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 prestation de démontage / remontage de l'accumulateur sur l'installation ✓ 1 vérification ou une mise en place de l'organe de sécurité ✓ 1 adaptation aux circuits (fixation/raccordement) ✓ 1 inertage + recyclage ⁽¹⁾ du corps et de la vessie de l'ancien accumulateur par l'exploitant ✓ 1 déclaration de mise en service si PxV > 10000 ✓ 1 mise en place du dossier de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 prestations de démontage / remontage de l'accumulateur sur l'installation ✓ 1 immobilisation machine ✓ 1 vérification de l'organe de sécurité <p style="text-align: center;">Production</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 prestation de démontage / remontage de l'accumulateur sur l'installation ✓ 1 vérification de l'organe de sécurité <p style="text-align: center;">Production</p>

⁽¹⁾ tri spécifique et recyclage à la charge de l'exploitant suivant législation en vigueur

> Coûts de maintenance



> Contraintes d'intervention



> Contraintes d'intervention



> Contraintes d'intervention



> Impact environnement



> Impact environnement



> Impact environnement



* Étude menée sur un parc machines, fonctionnant avec de l'huile minérale

Echange standard

Principe de fonctionnement

Sur le principe des motoristes, l'accumulateur «Echange standard» est un appareil reconditionné à neuf et fourni à l'utilisateur prêt pour échange sur la machine. L'accumulateur à vessie d'origine est retourné après l'installation de l'échange standard.

Vos bénéfices

Gains de productivité et de fiabilisation. L'échange standard répond directement aux impératifs de productivité, de fiabilisation et de sécurité des équipements de production. Prêt à être mis en service sur l'équipement, l'accumulateur est contrôlé, requalifié, grenaillé et peint. Il est reconditionné avec un kit de rechange de dernière génération et d'une étiquette de suivi de maintenance.

L'arrêt de production est limité à la seule opération de remplacement de l'ancien appareil. L'accumulateur est prégonflé en azote à la valeur optimale garantissant à votre installation les meilleures performances.

Sécurité

Requalifié, l'accumulateur est fourni avec les documents officiels attestant de sa requalification. Il peut être livré avec un bloc soupape (voir page 6).

Environnement

L'échange standard protège l'environnement puisque l'ancien accumulateur est récupéré puis recyclé par Olaer, suivant les normes en vigueur :

- Retraitement des déchets (élimination des élastomères et fluides usagés)
- Recyclage des parties métalliques (fourniture PV)

Condition

Cette procédure s'applique aux accumulateurs fonctionnant avec des huiles minérales. Pour les autres fluides consulter Olaer.



Mise en conformité

Evolution de la législation

La législation française impose que les circuits équipés d'appareil à pression de gaz soient munis d'un organe de sécurité capable de limiter la pression à la valeur de calcul de l'accumulateur.

Depuis l'arrêté du 15 mars 2000, l'exploitant est tenu de vérifier la validité de cet organe à l'occasion de la requalification périodique.

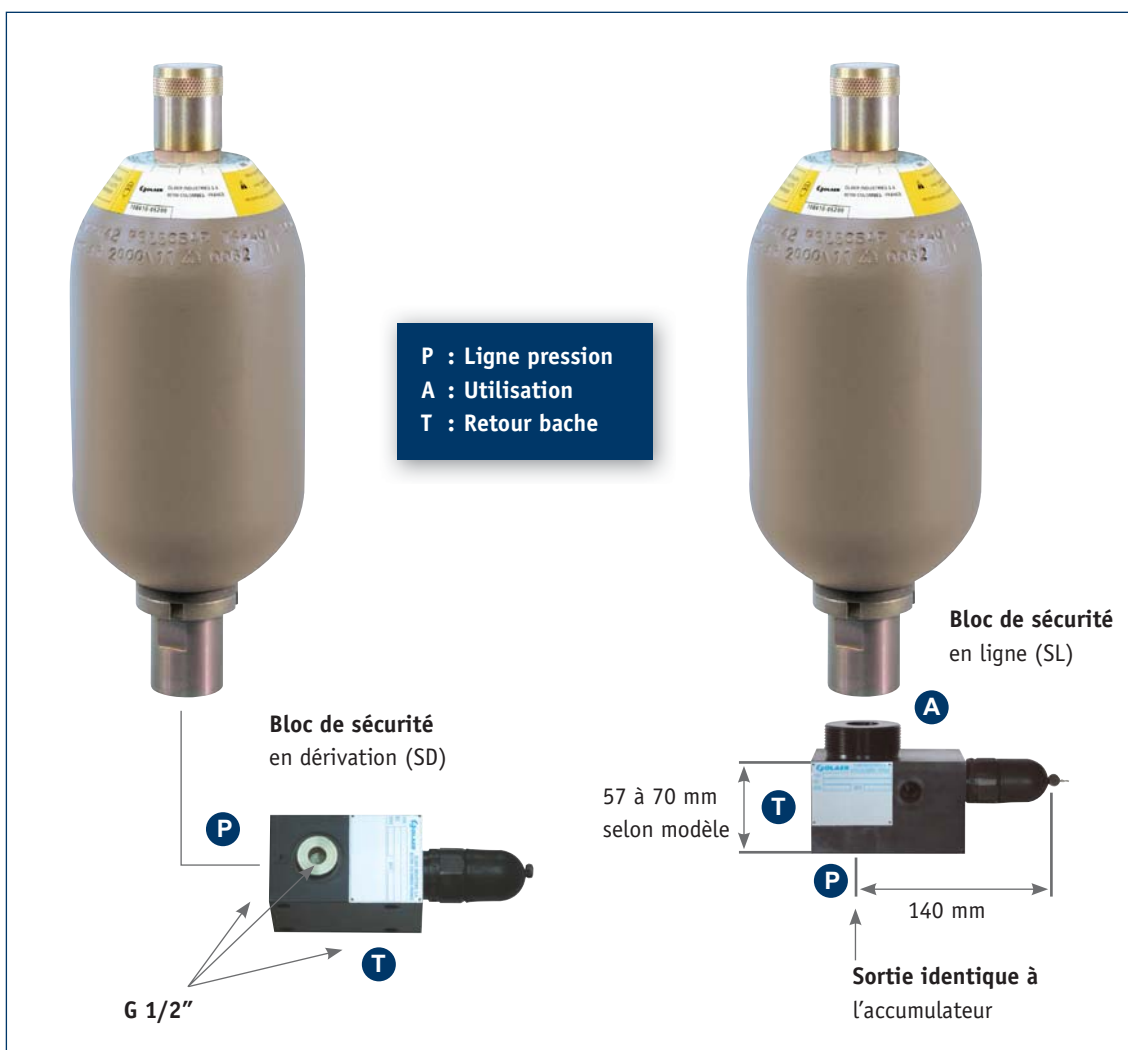
Cette requalification ne pourra être effective qu'en présence d'un document attestant que le dispositif protégeant l'accumulateur est conforme.

Pour répondre a cette dernière evolution Olaer vous offre 2 options possibles:

1. Vérification par vos soins du bon fonctionnement de l'organe de sécurité protégeant l'accumulateur, compléter le document type ci-contre.
2. Bloc équipé d'une soupape neuve CE, 2 possibilités de montage (voir schéma ci-contre) :
 - En ligne (SL)
 - En dérivation (SD)
3. Retarage (suivant modèle)

Avantages :

Associée à un échange standard, l'option n°2 s'avère être la plus économique.





OLAER INDUSTRIES SA

Agence de Lyon

4, rue J. L. Calderon Z.I. EST

69120 Vaulx-en-Velin

Tél : 04 72 04 68 05; Fax : 04 72 04 62 32

requalificationolaer@olaer.com

ATTESTATION DE VERIFICATION "ACCESSOIRE DE SECURITE" *à l'occasion de la requalification d'un accumulateur*

NOM

Prénom.....

Agissant en qualité de

Société.....

Adresse

Volume :..... PS :..... Date de fabrication :.....

Fabricant du corps : N° de série du corps :

Déclare :

- Joindre le compte rendu de vérification de l'accessoire de sécurité et atteste que l'accessoire objet du compte rendu précité protège le dit accumulateur.
- M'engager à remplacer par un accessoire neuf l'accessoire de sécurité protégeant l'accumulateur. (Organe conforme à la directive 97/23/CE et pression de tarage \leq Pression de calcul accumulateur)
- Que la protection de l'accumulateur est assurée par un dispositif approprié permettant que soient prises automatiquement ou manuellement les dispositions visant à maintenir l'accumulateur sous pression à une valeur.

PS inférieure à celle indiquée ci-dessus.

- Décrire le dispositif :.....

- Que l'accessoire de sécurité protège plusieurs accumulateurs connexes dont l'échéance de requalification périodique n'est pas concomitante, mais antérieure à l'échéance de requalification de l'accumulateur en objet et en cours de validité. Date de dernière validation * :.....

- Que l'accessoire de sécurité protégeant le dit accumulateur est en cours de validité *.

Date de dernière validation :.....

Nota :

Si $P(\text{bar}) \times V(\text{litres})$ supérieur à 3000 retarage ou changement de l'organe de sécurité obligatoire (article 26 de l'arrêté du 15 mars 2000)

La BSEI N° 06-080 prévoit que les différentes opérations de la requalification périodique doivent être réalisées au cours d'une période n'excédant pas un mois.

*** La dernière vérification doit être inférieure à 3 mois, fournir le compte rendu.**

Fait à Le.....

Signature

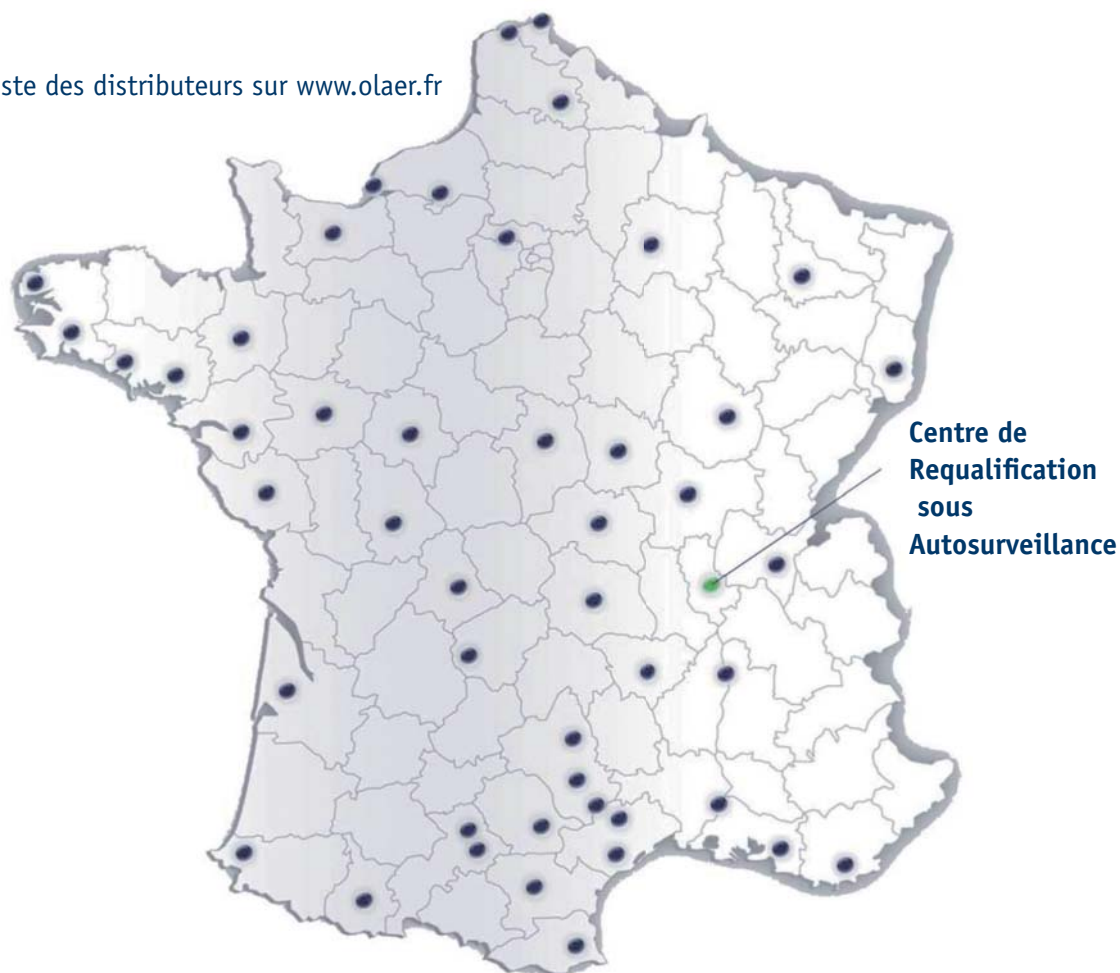


- in Fluid Energy Management

Une perspective globale

et un esprit d'entreprise local

liste des distributeurs sur www.olaer.fr



OLAER INDUSTRIES SA
16 Rue de Seine BP 7
92704 Colombes Cedex - FRANCE
Tél. 01.41.19.17.00
Fax. 01.41.19.17.20
Email: olaer@olaer.com

CENTRE DE REQUALIFICATION
OLAER INDUSTRIES SA
4 Rue Jean Louis Calderon
Zi Est, 69120 Vaulx en Velin - FRANCE
Tél. 04.72.04.68.05 Fax. 04.72.04.62.32
Email: requalificationolaer@olaer.com